

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C121**

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CIREST  
EXTENSION DE LA ZAE DE PANIANDY- TRANCHE 3**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C121-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2021  
Date de réception préfecture : 09/09/2021



**Président**  
**Patrice SELLY**

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CIREST  
EXTENSION DE LA ZAE DE PANIANDY- TRANCHE 3**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Considérant** les nombreuses demandes de foncier et de locaux artisanaux et afin de favoriser l'implantation des entreprises sur son territoire, le Président informe que la CIREST a souhaité dès, 2016, la réalisation d'une extension de l'aménagement des terrains situés à proximité de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon (Tranche 1 et tranche 2) sur la parcelle de terrain cadastrée AD 695 qui constituera la tranche 3 d'une surface de 15 023 m<sup>2</sup>.

Cette tranche consiste à la réalisation d'un lotissement avec 8 parcelles à construire et une parcelle pour la voirie de desserte.

Les parcelles à construire sont destinées à des petites et moyennes entreprises artisanales, d'une superficie variable de 700 à 2500 m<sup>2</sup>.

Le Président informe qu'un permis d'aménager n° PA 09740216D0001 a été délivré en date du 07 septembre 2016, par la commune de Bras-Panon, relatif à la parcelle de terrain cadastrée AD 695 pour réaliser la tranche 3 de la ZAE PANIANDY.

Cette extension a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement de travaux en date du 20 novembre 2019, ainsi que d'une attestation de conformité en date du 23 décembre 2019.

**Considérant** que la Commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 20 août 2021, a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Approuve l'extension de la ZAE PANIANDY tranche 3 sur la parcelle cadastrée AD 695,
- Autorise les cessions des parcelles issues de l'extension de la ZAE de Paniandy, au prix de 80€ le mètre carré HT pour les ventes et les locations avec option d'achat au prix de 3.20 HT/m<sup>2</sup> /an,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C121-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2021  
Date de réception préfecture : 09/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C122**

**PARTICIPATION DE LA CIREST AU GROUPEMENT DE COMMANDES TEMPORAIRE RELATIF AU MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PREPARATION DU POE FEDER 2021/2027**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture

974-249740093-20210903-2021-C122-DE

Date de télétransmission : 09/09/2021

Date de réception préfecture : 09/09/2021

Le Président  
  
Patrice SELLY

**PARTICIPATION DE LA CIREST AU GROUPEMENT DE COMMANDES  
TEMPORAIRE RELATIF AU MARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA  
PRÉPARATION DU POE FEDER 2021/2027**

---

**Considérant** que la CIREST est membre du Comité national de suivi (CNS) du Programme opérationnel (POE) FEDER et Autorité urbaine du programme Investissement territorialisé intégré (ITI). Dans ce cadre, la collectivité a signé avec la Région Réunion, autorité de gestion du POE, un contrat territorial ITI qui détermine notamment les modalités de mise en œuvre de l'investissement territorial intégré sur le territoire de la CIREST, au titre du POE FEDER Réunion 2014-2020. Par ailleurs, la CIREST participe également à la préparation et à la mise en œuvre du POE FEDER aux côtés de la Région Réunion et des autres EPCI de la réunion.

Aussi, souhaitant s'impliquer pleinement dans la préparation des Programmes européens et être forces de proposition pour favoriser un développement pérenne et harmonieux du territoire, les EPCI ont souhaité bénéficier d'un accompagnement pour cette démarche. Ils ont donc convenu de constituer un groupement de commandes temporaire relatif à un marché d'accompagnement pour la préparation du POE FEDER 2021/2027.

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) est le coordonnateur de ce groupement et la prise en charge financière du marché se fait au prorata de la population de chaque EPCI selon la répartition suivante :

<b>EPCI</b>	<b>Part de la population</b>
CIVIS	28 %
CIREST	19,5 %
CASUD	19,5 %
TCO	33 %

Ainsi, la part du marché à la charge de la CIREST représente donc 19,5 % du montant total effectif du marché et de ses éventuels avenants.

**Vu** que la Commission du Développement Economique et Affaires Européennes de la CIREST qui s'est réunie le 20 août 2021, a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide le présent rapport,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et à procéder au mandatement des sommes dues par la CIREST, à hauteur de 19,5 % de leurs montants.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C122-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2021  
Date de réception préfecture : 09/09/2021

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C123**

**GROUPE D'ACTION LOCALE « FOR EST » - NOUVELLE MAQUETTE FINANCIERE 2021-2022  
PROGRAMME LEADER**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

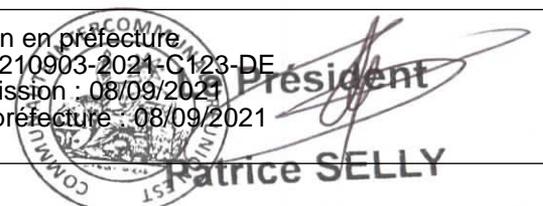
**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C123-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

  
**Président**  
**Patrice SELLY**

**GROUPE D'ACTION LOCALE « FOR EST »  
NOUVELLE MAQUETTE FINANCIERE 2021-2022  
PROGRAMME LEADER**

---

- Vu** la délibération 2015-C0141 du 5 novembre 2015 relative à l'accord de partenariat entre la CIREST et l'Association pour le Développement Rural de la Réunion (AD2R),
- Vu** la délibération 2016-C150 du 24 novembre 2016 relatif au conventionnement du GAL FOR EST au programme LEADER,
- Vu** le courrier concernant la nouvelle maquette financière LEADER en date du 21 avril 2021,

Le Président porte à votre connaissance que la Commission Européenne a prévu un cadre législatif pour permettre de gérer au mieux la transition entre les périodes de programmation 2014-2020 et 2023-2027. Le PDRR (Programme de Développement Rural de La Réunion) 2014-2020 est prolongé de deux (2) années complémentaires conformément au règlement UE 2020/2220 du 23 décembre 2020 établissant les dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) en 2021 et 2022.

Dans ce cadre, 143 millions d'euros supplémentaires sont fléchés sur le PDRR dont 47 millions pour La Relance. LEADER bénéficie de 5 % de cette enveloppe de transition hors Relance, soit 4.8 millions d'euros de crédits européens pour la mise en place des stratégies de développement local porté par quatre Groupes d'Action Locale (GAL) à la Réunion.

Suite aux divers échanges techniques menés par le Secrétariat Général des Hauts (SGH) avec le Département et la Cirest, une nouvelle maquette financière, incluant la période de transition, nous a été communiquée.

Aussi, en vue de procéder à la modification de notre convention avec l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP) par voie d'avenant, la présente maquette FEADER-LEADER est présentée au Conseil communautaire, maquette avec abondement des années de transition 2021-2022.

➤ **Maquette financière 2014-2022 – GAL FOR EST**

	<b>Maquette initiale + transition 2021-2022</b>
19.2.1	3 454 604.75 €
19.3.1	72 245.25 €
19.4.1	1 153 869.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 687 989.53 €</b>

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C123-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

<b>Maquette financière du GAL FOR Est</b> avec abondement années de transition 2021-2022		
TO/FA	Maquette AG/OP/ GAL actuelle	Maquette revalorisée avec abondement années de transition 2021-2022
19.1.1	0,00 €	7 269,81 €
Sous total 19.1.1	0,00 €	<b>7 269,81 €</b>
19.2.1.1	132 292,00 €	78 000,00 €
19.2.1.2	1 495 875,00 €	2 000 000,00 €
19.2.1.3	397 500,00 €	428 700,00 €
19.2.1.4	200 000,00 €	258 350,00 €
19.2.1.5	163 750,00 €	171 000,00 €
19.2.1.6	430 000,00 €	468 550,00 €
19.2.1.7	100 000,00 €	50 004,75 €
Sous total 19.2.1	2 919 417,00 €	<b>3 454 604,75 €</b>
19.3.1	80 583,00 €	72 245,25 €
Sous total 19.3.1	80 583,00 €	<b>72 245,25 €</b>
19.4.1	1 000 000,00 €	1 153 869,72 €
Sous total 19.4.1	1 000 000,00 €	<b>1 153 869,72 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000,00 €</b>	<b>4 687 989,53 €</b>

D'autre part, un suivi particulier sera assuré par le Secrétariat Général des Hauts et le Service Autorité de Gestion FEADER et Affaires Européennes du Département pour que nous puissions déployer les crédits selon le calendrier suivant :

➤ **Calendrier de fin de gestion**

**1. CALENDRIER DE FIN DE GESTION validé au niveau national en GTER PAC du 14/10/2020 :**

- **30 avril 2025** : date limite de dépôt des dernières demandes de paiement auprès des services instructeurs.
- **30 juin 2025** : date limite de dépôt des dernières demandes de paiement auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) (au-delà de cette date, l'ASP n'assure pas de pouvoir payer avant le 30/12/2025).

**2. CALENDRIER ANTICIPE DE FIN DE GESTION RECOMMANDE :**

- **Date limite souhaitable d'engagement sur FEADER 2014-2022 : 30 juin 2023** afin de pouvoir engager un maximum l'enveloppe de transition et consacrer 2023 au suivi des réalisations, des paiements et à la préparation du futur programme.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C123-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Considérant** que la commission Développement Economique et Affaires Européennes, qui s'est réunie le 20 août 2021, a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide la maquette financière du GAL FOR EST avec abondement des années de transition 2021-2022,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C123-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C124**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ADIE EN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>36</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>41</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C124-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE  
L'ASSOCIATION ADIE EN 2021**

---

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**Vu** le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le 04 mars 2021

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 65 (subvention de fonctionnement) du budget 2021 de la CIREST,

**Considérant** que l'association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005 et qui s'adresse à des publics en situation fragile souhaitant créer ou développer leur entreprise et/ou retrouver un emploi salarié.

Son objet social consiste à :

- Financer avec le microcrédit les projets des créateurs d'entreprise qui ne peuvent avoir accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires de minima sociaux.
- Accompagner ces créateurs dans la réalisation de leur entreprise pour en assurer la pérennité.
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

**Considérant** la finalité du microcrédit est avant tout de favoriser l'insertion et donc de permettre à toute personne souhaitant créer sa propre activité de le faire dans les meilleures conditions avec des outils tels que le microcrédit professionnel ou la micro-assurance. L'ADIE soutient également l'emploi salarié via son dispositif de microcrédit pour l'emploi salarié.

**Considérant** la CIREST, dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, de la création d'activités et de l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, a participé en 2020 aux actions de Microcrédit Réunion au profit des créateurs d'entreprises de l'Est.

En 2020, le nombre de personnes accompagnées et financées a augmenté de 23% passant de 307 en 2019 à 377 en 2020 et le nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire de la CIREST s'élève à 396. De plus, l'ADIE a permis la création de 88 nouvelles entreprises sur le territoire de la CIREST, malgré le contexte incertain lié au Covid19. Parmi les 377 personnes financées et accompagnées en 2020, 25% étaient demandeurs d'emplois et 37% percevaient des minima sociaux. Au total, l'ADIE a décaissé 2 462 409,53 € sur le territoire de la CIREST (+25% par rapport à 2019) dont 364 767,36 € de prêts d'honneur.

En conséquence, le projet consiste à poursuivre le partenariat entre la CIREST et l'ADIE afin de renforcer le développement de l'entrepreneuriat dans l'Est par l'accompagnement post-crédit des entreprises financées en améliorant la pérennité des structures.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C124-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**Considérant** la participation financière sollicitée de l'ADIE auprès de la CIREST en 2021 est de 35 000 €, selon le plan de financement ci-après :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	8 666 €	CIREST	35 000 €
Services Extérieurs (dont location)	39 035 €	Produits financiers	388 548 €
Autres services externes (dont services bancaires, déplacements et publicité)	14 449 €		
Charges de personnel	305 837 €		
Autre charges fixes de fonctionnement	55 561 €		
<b>TOTAL</b>	<b>423 548 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>423 548€</b>

L'action se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La dépense est inscrite au budget 2021 de la CIREST au chapitre 65 « subvention de fonctionnement ».

**Considérant** que la commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 20 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide le présent rapport,
- Accorde à l'ADIE. une subvention de 35 000€,
- Autorise le Président ou son représentant à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C124-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C125**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE REU.SIT. EN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C125-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Président  
Patrice SELLY



**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE  
REU.SIT. EN 2021**

---

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**Vu** le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le 15 février 2021,

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 65 (subvention de fonctionnement) du budget 2021 de la CIREST,

**Considérant** la couveuse d'entreprise portée par l'association « REU.SIT. » a démarré son activité dans l'Est en 2008. Elle a pour vocation l'accompagnement et la formation individualisée, durant 12 à 36 mois, de futurs créateurs d'entreprise et constitue un outil de proximité pour une population éloignée du monde économique traditionnel.

**Considérant**, qu'en 2020, 25 entrepreneurs à l'essai ont été accompagnés sur le territoire CIREST dont 12 nouvelles personnes; 4 personnes ont quitté le dispositif parmi lesquelles 1 personne a créé son entreprise, 3 personnes ont abandonné et sont demandeurs d'emploi. La couveuse s'adresse notamment aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi. Par ailleurs, les femmes représentaient 72% des couvés.

Le projet consiste à reconduire le dispositif en 2021 et à proposer ainsi aux porteurs de projet un portage juridique qui leur ouvre la possibilité de vérifier en grandeur réelle la viabilité de l'activité qu'ils envisagent de créer, dans ses dimensions humaines et économiques.

L'accompagnement des futurs créateurs portera également sur la gestion, les outils financiers, les techniques de vente, le développement commercial et la communication. Par ailleurs, l'association REUSIT interviendra également dans l'étude de faisabilité des projets des candidats à la Bourse à la Création d'Entreprise (BCE), dispositif destinée aux bénéficiaires du PLIE créateurs d'entreprises.

L'objectif en 2021 sera d'accueillir 75 personnes minimum, d'accompagner pour une durée de 12 à 36 mois, au minimum 25 porteurs de projets, d'intégrer en couveuse au minimum 12 nouveaux entrants, et d'atteindre un taux de sorties positives de 40% et un taux de création de 40%, parmi les bénéficiaires sortant du dispositif. La subvention de la CIREST sera versée proportionnellement à l'atteinte de ces objectifs.

Le coût global prévisionnel des dépenses relatives à cette action s'élève à 117 129 €, dont 30 000 € financés par la CIREST, 25 000 € au titre de la couveuse et 5 000 € pour le montage des dossiers BCE. Le budget prévisionnel se décompose de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C125-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	56 688 €	CIREST	30 000€
Achats	4 301 €	Conseil départemental	9 589 €
Services extérieurs (dont location et assurance)	38 064 €	Fonds européens	67 540 €
Autres services extérieurs (dont déplacements, frais postaux et télécommunication)	15 196 €	Région	10 000€
Dotation aux amortissements	2 880 €		
<b>TOTAL</b>	<b>117 129 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 129 €</b>

L'action se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La dépense est inscrite au budget 2021 de la CIREST au chapitre 65 « subvention de fonctionnement ».

**Considérant** que la commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 20 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide le présent rapport,
- Accorde à REU.SIT. une subvention de 30 000€,
- Autorise le Président ou son représentant à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C125-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C126**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS D'INITIATIVE REUNION EN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

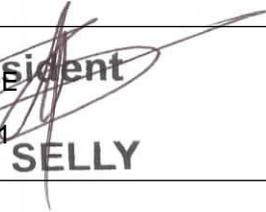
**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C126-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Président**  
  
**Patrice SELLY**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS D'INITIATIVE  
REUNION EN 2021**

---

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**Vu** le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le 18 mai 2021

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 65 (subvention de fonctionnement) du budget 2021 de la CIREST,

**Considérant** que l'association INITIATIVE REUNION est une association de type loi 1901, créée en 1992, qui encouragent les porteurs de projets à mieux se préparer et qui facilite leur accès au financement bancaire en attribuant au créateur, repreneur ou développeur un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie.

**Considérant** que cet acteur contribue à pérenniser l'entreprise et ses emplois grâce à un suivi de l'activité et à la mise à disposition de bénévoles-parrains pour accompagner l'entrepreneur dans le développement de son entreprise et lui permettre d'élargir son réseau de partenaires et de relations.

INITIATIVE REUNION intervient en faveur des demandeurs d'emploi qui veulent créer une entreprise et qui font partie du Réseau Point Chances.

En 2020, dans un contexte sanitaire et économique inédits, l'association a connu une baisse de son activité durant le confinement mais le dynamisme de la reprise économique post-confinement lui a permis de limiter cette baisse par rapport à 2019.

Aussi, sur l'ensemble du territoire réunionnais, les indicateurs ont diminué mais faiblement : 2 415 677 € de prêts d'honneur ont été octroyés en 2020 et ont permis de lever 9 043 761 € de prêts bancaires.

Sur le territoire Est, ce sont ainsi 856 030 € qui ont été injectés dans l'économie du territoire par l'octroi de 233 630 € de prêts d'honneur et la mobilisation de 622 400 € de prêts bancaires aux 19 entrepreneurs accompagnés.

Le projet consiste ainsi à poursuivre en 2021 le partenariat entre la CIREST et INITIATIVE REUNION et à soutenir l'action essentielle de l'association en termes d'accompagnement et de financement des entreprises avec l'objectif sous-jacent de pérennité.

Dans ce cadre, une permanence de 2 à 3 jours par semaine sera tenue à Saint-André en plus des déplacements effectués directement chez les chefs d'entreprise.

Ainsi, la participation financière de la CIREST sollicitée par INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE pour 2021 est de 20 000 €, selon le plan de financement ci-après :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C126-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	291 €	Participation CIREST	20 000 €
Services Extérieurs	8 583 €	FSE	27 967
Autres services externes	8 285 €	Région	10 800
Impôts et taxes	211 €	Département	4 200
Charges de personnel	42 674 €		
Autre charge de gestion courante	2 653 €		
Dotation aux amortissements	300 €		
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>62 967 €</b>		<b>62 967 €</b>

L'action se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La dépense est inscrite au budget 2021 de la CIREST au chapitre 65 « subvention de fonctionnement ».

**Considérant** que la commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 20 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide le présent rapport,
- Accorde à INITIATIVE REUNION une subvention de 20 000 €,
- Autorise le Président ou son représentant à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C126-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C127**

**DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

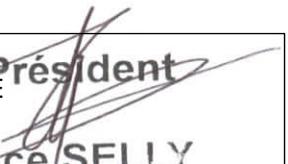
**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

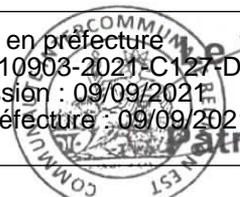
Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C127-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2021  
Date de réception préfecture : 09/09/2021

**Le Président**  
  
**Patrice SELLY**



**DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2021**

---

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 204 (subvention d'investissement) du budget 2021 de la CIREST,

**Considérant** que le Conseil Communautaire de la CIREST, par délibération en date du 13 mars 2021, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la création d'Entreprise (BCE).

**Considérant** qu'en 2021, l'objectif est d'attribuer, au minimum, 20 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 3 000 €, aux bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

L'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 14 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 33 679,21 €, propositions formulées lors des comités techniques en date du 20 mai 2021 et du 18 août 2021.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

**Considérant** que la Commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 20 août 2021, a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide le présent rapport,
- Attribue aux porteurs de projets les subventions correspondantes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C127-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2021  
Date de réception préfecture : 09/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C128**

**CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES EN COMMUNE TOURISTIQUE**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

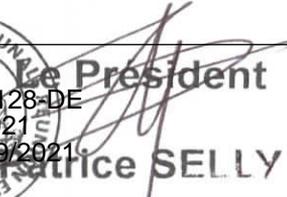
**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmie COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C128-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
  
**Patrice SELLY**

**CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES  
EN COMMUNE TOURISTIQUE**

---

**Vu** le Code du tourisme et en particulier les articles R. 133-33 et R.133-36 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1033 du 08 juin 2016, par lequel l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI) en charge de l'animation et la promotion du territoire a été classé dans la catégorie 3 des offices du tourisme ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 3537 du 10 décembre 2020, par lequel l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI) en charge de l'animation et la promotion du territoire a été classé dans la catégorie 1 des offices du tourisme ;  
**Vu** la délibération de la CIREST (Affaire 2016-C102) du 8 septembre 2016, par laquelle la Taxe de séjour a été instauré sur le territoire Est ;  
**Vu** la délibération du 28 juillet 2021 (Affaire n° 02-280721) par laquelle le Conseil municipal de la Plaine des Palmistes approuve le projet de classement de la commune en commune touristique ainsi que le portage de la démarche par la CIREST ;

En application de l'article R.133-36 du Code du tourisme, les EPCI compétents en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, peuvent solliciter la dénomination de la commune touristique pour une ou plusieurs ou toutes les communes membres.

Commune touristique est un label français octroyé à une commune qui a été reconnue par un préfet comme satisfaisant à certains critères.

En effet, en plus du classement de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, d'autres conditions sont exigées, notamment :

- L'organisation en périodes touristiques des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif, sur le territoire de la commune concernée,
- La justification de la capacité d'hébergements touristiques en nombre suffisant pour accueillir une population supplémentaire durant les saisons touristiques (article R133-33 du code du tourisme).
- Un avis de l'ARS sur l'hygiène publique dans la commune au regard de l'accueil de touristes, faisant mention de tout élément utile : qualité de l'eau de consommation et des eaux de baignade, qualité de l'air, présence des nuisibles, pollution sonore....

**Considérant** que la CIREST peut s'engager dans le portage de la dénomination de commune touristique pour la Plaine des Palmistes.

**Considérant** que la Commission du Tourisme, du Sport et de la Culture qui s'est réunie le 16 août 2021, a émis un **avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C128-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- Approuve le portage relatif à la dénomination de commune touristique de la Plaine des Palmistes par la CIREST,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter la dénomination de commune touristique pour le territoire de la Plaine des Palmistes, auprès des services de l'Etat,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C128-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021

**AFFAIRE 2021-C129**

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE À LA GESTION ET LA MAINTENANCE DES TOILETTES PUBLIQUES DU SITE COMMUNAUTAIRE DU BRAS CALUMETS A LA PLAINE DES PALMISTES**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C129-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Président**  
**Patrice SELLY**

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES  
RELATIVE À LA GESTION ET LA MAINTENANCE DES TOILETTES PUBLIQUES  
DU SITE COMMUNAUTAIRE DU BRAS CALUMETS  
A LA PLAINE DES PALMISTES**

---

**Vu** la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Vu** les articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lesquels les communautés d'agglomération et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

**Considérant** que pour renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la CIREST et la Commune de la Plaine des Palmistes souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

A ce titre, la CIREST propose à la commune de la Plaine des Palmistes la gestion et la maintenance des toilettes publiques situées sur le Site d'Intérêt Majeur du Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes, à savoir :

- Un local sanitaire homme de 14.34m<sup>2</sup>, composé d'un dégagement équipé d'un double lavabo, d'un WC PMR et d'un WC classique,
- Un local sanitaire femme de 14.35m<sup>2</sup> composé d'un dégagement équipé d'un double lavabo avec plan de change stratifié de chaque côté, d'un WC PMR et d'un WC classique,
- Une coursive extérieure de 23m<sup>2</sup>.

La gestion et la maintenance ainsi que les réparations (consommables y compris) des toilettes publiques du Site du Bras des Calumets seront assurés par la Commune de la Plaine des Palmistes pour le compte de la CIREST :

La gestion du site communautaire comprend notamment les missions suivantes :

- La gestion, le nettoyage et l'entretien des toilettes publiques,
- Les réparations des équipements et le remplacement des éléments défectueux,
- Le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements,
- Le nettoyage et l'entretien des espaces verts aux abords des toilettes publiques (dans un rayon de 5 mètres).

La Commune de la Plaine des Palmistes s'engage à assurer à titre gratuit la gestion et la maintenance ainsi que les réparations des toilettes publiques situées sur le Site du Bras des Calumets (cités à l'article 2 de la convention de prestations de services, ci-jointe).

Les agents communaux qui assureront ces missions pour le compte de la CIREST, resteront statutairement employés par leur collectivité d'origine, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C129-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**Considérant** que la Commission du Tourisme, du Sport et de la Culture qui s'est réunie le 21 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Approuve les termes du présent rapport,
- Autorise le Président ou son représentant à signer et à exécuter la convention de prestations de services avec la commune de la Plaine des Palmistes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C129-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C130**

**REVISION DE LA GAMME TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN ESTIVAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C130-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



Président  
Patrice SELLY

**REVISION DE LA GAMME TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN  
ESTIVAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2013-C136 du 12 décembre 2013 ayant pour objet rapport motivant le choix du délégataire de service public de transport urbain sur le territoire de la CIREST pour la période 2014-2022 ;

**Vu** la délibération n°2017-C047 du 23 juin 2017 approuvant la révision de la gamme tarifaire de la CIREST (avec une revalorisation en partie de la gamme tarifaire proposée aux usagers) avec la révision des tarifs des procès-verbaux à l'encontre des usagers ;

**Considérant**, dans la continuité du travail mené avec le Délégataire dans le cadre de l'optimisation des coûts tout en maintenant l'objectif de continuer d'apporter des améliorations d'exploitation, il est proposé de compléter la gamme tarifaire existante.

**Considérant**, les recettes voyageurs du délégataire (GME CAR EST) de l'année 2020 se sont élevées au total à 1 209 451,40 € et sont réparties de la manière suivante :

Ticket unitaire "à bord"	1,80 €	769 894,20 €	63,7%
Ticket unitaire "au sol"	1,50 €	44 671,20 €	3,7%
Carnet ticket unitaire (10)	10,00 €	216 810,00 €	17,9%
<b>Abonnements (coupons) :</b>			
Pass Mensuel	38,00 €	34 200,00 €	2,8%
Pass Jeune Mensuel - Moins de 26 ans	20,00 €	28 720,00 €	2,4%
Pass Jeune Trimestriel	30,00 €	37 620,00 €	3,1%
Pass Jeune Annuel	70,00 €	23 940,00 €	1%
Pass Accès mensuel PMR inférieur à 50 %	23,00 €	506,00 €	0,042%
Pass Job Mensuel	20,00 €	43 920,00 €	3,6%
Pass Activ Annuel plus de 60 ans	35,00 €	9 170,00 €	0,8%

<b>Total recettes voyageurs 2020</b>		<b>1 209 451,40 €</b>	<b>100%</b>
--------------------------------------	--	-----------------------	-------------

Aussi, l'évolution des recettes voyageurs de l'année 2020 par rapport à celles de l'année 2019 (1 831 763,90 €) a diminué de -33,97% (- 622 312,50 €) en raison des mesures de prévention sanitaires prises par l'Etat dans les transports publics contre le COVID-19.

Considérant qu'afin de faciliter et d'améliorer le déplacement des usagers du réseau urbain, il est proposé :

- D'une part, de créer un nouvel abonnement : le Pass Jour à 5,80 € qui a pour but de permettre à l'utilisateur de voyager sur le réseau ESTIVAL sur la journée en achetant son titre sur smartphone ou aux points vente du réseau ;
- Et, d'autre part de créer un nouvel abonnement sur le réseau ESTIVAL le « PASS ESTI JEUNE » en faveur des jeunes scolarisés avec une tarification mensuelle à 3,50 €, trimestrielle à 10 € et annuelle à 40 €.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C130-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Ainsi, la gamme tarifaire proposée serait comme suit :

	Gamme tarifaire transport urbain	
	Actuels	Proposés
Ticket unitaire "à bord"	1,80 €	1,80 €
Ticket unitaire "au sol"	1,50 €	1,50 €
Ticket au sol ½ tarif	0,80 €	0,80 €
Carnet ticket unitaire (10)	11,00 €	11,00 €
<u>Abonnements (coupons) :</u>		
<b>Pass Jour</b>	-	<b>5,80 €</b>
Pass Mensuel	38,00 €	38,00 €
<b>Pass Esti Jeune Mensuel</b>	-	<b>3,50 €</b>
<b>Pass Esti Jeune Trimestriel</b>	-	<b>10,00 €</b>
<b>Pass Esti Jeune Annuel</b>	-	<b>40,00 €</b>
Pass Jeune Mensuel - Moins de 26 ans	20,00 €	20,00 €
Pass Jeune Trimestriel	30,00 €	30,00 €
Pass Jeune Annuel	70,00 €	70,00 €
Pass Accès mensuel PMR inférieur à 50 %	23,00 €	23,00 €
Pass Job Mensuel	20,00 €	20,00 €
Pass Activ Annuel plus de 60 ans	35,00 €	35,00 €

**Considérant** que le Comité des Partenaires qui s'est réuni le 02 septembre 2021 a émis un **avis favorable**.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Déplacement qui s'est réunie le 27 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à la majorité,***

- Approuve le projet de révision de la gamme tarifaire du réseau de transport urbain Estival,
- Autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-G130-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C131**

**AVENANT N°13 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRÉSENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BÉDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C131-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Président  
Patrice SELLY

**AVENANT N°13 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION  
D'UNE LIGNE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR  
LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

---

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

**Vu** le décret n°093-1298 du 21 novembre 1993 relatif aux missions de maître d'œuvre confiées par les maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé ;

**Vu** délibération en date du 22 septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre sur le territoire de la CIREST et a autorisé par anticipation la signature du marché, attribué au groupement :

INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ& ASSOCIES /REMOUE & ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915.00 € HT

**Considérant**, ce marché est un marché de maîtrise d'œuvre générale pour la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre qui doit relier Saint André (secteur de Quartier Français, limite communale de Ste Suzanne, afin d'assurer la connexion avec le réseau de transport en commun de la CINOR), Bras Panon et Saint Benoît (secteur du Pôle Sanitaire Est le long de la RN3).

Ce marché est un marché de maîtrise d'œuvre générale pour la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre qui doit relier Saint André (secteur de Quartier Français, limite communale de Ste Suzanne, afin d'assurer la connexion avec le réseau de transport en commun de la CINOR), Bras-Panon et Saint Benoît (secteur du Pôle Sanitaire Est le long de la RN3).

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre unique pour l'ensemble de l'opération. Le Maître d'œuvre a ainsi en charge la réalisation de l'ensemble des études opérationnelles relatives à la mise en œuvre du projet ESTI+, la supervision des travaux et des missions complémentaires.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles. L'exécution des tranches conditionnelles est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au Maître d'Œuvre par ordre de service. Chaque tranche conditionnelle pourra être affermie dans un délai de 18 mois à compter de la fin de la tranche ferme.

Le marché a été notifié le 14 mai 2012. Les avenants successifs ci-après ont été passés au marché de Maitrise d'œuvre ;

Un **avenant n°1**, ayant pour objet la réalisation d'enquêtes et d'études nécessaires à la bonne définition du projet de TCSP, ainsi que la réalisation d'une d'étude complémentaire portant sur un éventuel TCSP vers le secteur de Champ Borne, a été notifié le 3 juillet 2012, pour un montant de 198 590.00 € HT.

Un **avenant n°2**, relatif à un redécoupage des tranches conditionnelles initialement prévues au marché, sans incidence financière, a été notifié le 8 février 2013.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C131-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Un **avenant n°3**, pour un montant de 50 460 € HT a été notifié le 06/05/2013. Il a pour objet :

- La rédaction et suivi du marché d'échantillonnage ayant pour but de faire réaliser par une entreprise, sur un site d'essai, les échantillons et prototypes de matériaux nécessitant une validation grandeur nature avant le lancement des marchés de travaux, par la CIREST.
- L'établissement d'un protocole de transplantation d'orchidées au niveau du pont de la Rivière du Mat, la rédaction d'un dossier CNPN et le suivi de la transplantation

Un **avenant n°4**, relatif à la modification des délais de réalisation des missions PRO et DCE, sans incidence financière, a été notifié le 16/10/2013.

Un **avenant n°5**, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre, consécutivement à l'arrêt du coût prévisionnel des travaux post AVP, d'un montant de 42 480,00 € HT a été notifié le 26/11/2013.

Un **avenant n°6**, modifiant le découpage de l'opération, en cohérence avec le planning des travaux défini durant les études avec les partenaires et notamment les communes traversées. Le projet est décomposé en 7 tranches de travaux et deux phases de travaux :

Phase 1 :

- Tranche 1 : RN3 à Saint Benoît, entre le Pôle Sanitaire Est et le Giratoire des Plaines
- Tranche 2 : RN2002 à Bras Panon, entre l'impasse Mussard et le chemin Ma Pensée
- Tranche 3 : à Saint André, Secteur « mille roche / Albany », entre l'avenue de Bourbon et la rue du Lycée, en passant par la rue Albany

Phase 2 :

- Tranche 4 : à Saint Benoît, depuis le Giratoire des Plaines jusqu'au pont de la rivière des Roches
- Tranche 5 : à Bras Panon, entre l'impasse Mussard et l'échangeur de Paniandy
- Tranche 6 : à Bras Panon et Saint André, entre l'échangeur de Paniandy et la station citronnelle, incluant le nouveau pont sur la rivière du Mat
- Tranche 7 : à Saint André, depuis la rue du lycée jusqu'au pont de la grande rivière Saint Jean

Cet avenant, sans incidence financière, a été notifié le 16/07/2014.

Un **avenant n°7**, relatif à la reprise de l'étude d'insertion du TCSP sur le secteur Rivière des Roches au niveau de la future station Snook, d'un montant de 6 650,00 € HT, a été notifié le 16 juillet 2014.

Un **avenant n°8**, relatif à la prise en compte de l'effet sur la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre de la modification de la répartition des honoraires de la TC4 entre les cotraitants et des modifications du projet lors de la phase travaux, d'un montant de 48 910,00 € HT, a été notifié le 17 juin 2015.

Un **avenant n°9**, relatif à la modification de la répartition du montant du marché par tranche afin de s'adapter à la nouvelle configuration du projet ESTI+, d'un montant de – 551 008,92 € HT, a été notifié le 13 juin 2017.

Un **avenant n°10**, relatif à la modification de programme avec l'ajout de 2 parkings à proximité du pôle d'échanges de Saint-André et de l'étude de la place de la Mairie de Bras-Panon, hors travaux pour cette dernière, d'un montant de – 25 779,50 € HT, a été notifié le 9 octobre 2018.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C131-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre intégrant les avenants n°1 à 10 est donc de 4 560 149,96 € HT.

Un **avenant n°11**, relatif à la réalisation d'études et le suivi de travaux supplémentaires et de modifications de programme Pour un montant global de 15 654,66 €HT :

- Restitution d'un parking d'environ 50 places pour le SUPER U : Étude et suivi de travaux
- Ajout d'une salle d'attente sur le pôle d'échange : étude et reprise du Dossier de Permis de Construire.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre intégrant les avenants n°1 à 11 est donc de 4 529 233,54 € HT.

Aussi, un marché complémentaire pour un montant de 194 277,50 € HT n'ayant pas d'incidence financière sur le marché initial, a été notifié le 07 février 2014. Il a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Pont Auguste sur la commune de Saint-André, l'étude d'aménagement du secteur « Giratoire des Plaines – Giratoire Bras Canot » et l'étude d'aménagement alternatif sur la RN3 afin de répondre à la demande de la Région, gestionnaire de la voirie.

Un **avenant n°12**, relatif à la correction d'une erreur matérielle présente depuis l'avenant n°9, ainsi que les évolutions de programme sur le périmètre de la commune de Saint-Benoit pour un montant global de 674 698,58 €HT :

- La RN3, du giratoire des Plaines au pôle Sanitaire Est (PSE) et un P+R à proximité du terminus de la ligne au PSE
- La rue Auguste de VILLÈLE, du giratoire des Plaines à l'avenue Jean JAURÈS
- L'avenue Jean JAURÈS, de la rue Auguste de VILLÈLE au pont de la rivière des Marsouins.

Considérant, l'**avenant n°13**, objet du présent rapport, a pour objet d'une part, la correction d'une erreur matérielle dans l'avenant n°12 (-2 € HT) et d'autre part, la prise en compte des évolutions du programme sur le périmètre de la commune de Saint-Benoit en lien avec le réaménagement de la RN2 par la Région Réunion :

Dans le calcul du montant de l'avenant n°12, le montant de l'avenant n° 7 de -6 652 € HT était erroné. Le montant réel est de – 6 650 € HT, soit une différence de – 2 € HT. Ainsi, le montant du marché de l'avenant n°12 corrigé est de 5 203 930,12 € HT.

Le projet ESTI+ sur la RN3 et son prolongement sur la rue Auguste VILLÈLE et l'avenue Jean JAURÈS combiné au réaménagement de la RN2, par la Région Réunion, depuis Bourbier jusqu'au giratoire des Plaines, conduisent à lancer la réflexion, autour de la gare routière actuelle, du plan de déplacement des TC au sein de la commune de Saint-Benoit et plus particulièrement les axes structurants constitués de l'avenue F. Mitterrand, la rue Montfleury et la rue Louis Brunet en mettant l'accent sur le confortement du pôle social identifié comme nouveau pôle d'échanges de la centralité de Saint-Benoit.

De plus, la reprise des études du projet ESTI+ sur la RN3 a mis en lumière la nécessité d'améliorer l'intermodalité dans le secteur du PSE.

Le nouveau programme comprend :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C131-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

- L'aménagement d'une desserte TC efficace du pôle social, sur la commune de Saint-Benoît notamment via le réaménagement de :
  - l'avenue F. Mitterrand, sur la commune de Saint-Benoît ;
  - la rue Montfleury
  - la rue Louis Brunet
  
- La réalisation d'études préliminaires sur un ouvrage de franchissement de la rivière des Marsouins en prolongement de la rue Lecomte de Lisle.
  
- Ainsi que, la réalisation d'études préliminaires du P+R à proximité du terminus de la ligne au PSE.

Les montants des travaux et le taux de la rémunération de la maîtrise d'œuvre des sections sur lesquelles les reprises d'étude sont nécessaires, sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Sections	Montant prév. des travaux	Tx de MOE	Montant HT
SBE – Pôle social	1 100 000 €	4,68%	51 480,00 €
SBE – Mitterrand	4 000 000 €	4,68%	187 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>4,68%</b>	<b>238 680,00 €</b>

La décomposition et la répartition par tranche issues du marché initial de la maîtrise d'œuvre figurent à l'article 3.3 du projet d'avenant n°13 ci-annexé.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre intégrant les avenants n°1 à 13 est porté à 5 579 727,12 € HT et la variation par rapport au montant du marché intégrant les avenants n°1 à 12 est de +375 795,00€ HT, soit une augmentation de + 7,22 %.

Par rapport au montant initial du marché de 4 724 915,00 €, le montant cumulé des avenants n°1 à 13 représente une augmentation de +18,09 % et la passation de l'avenant n°13 est soumise pour avis en Commission d'Appel d'offre.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 août 2021 a émis un **avis favorable**.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 27 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Approuve l'avenant n°13 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet ESTI+ de la CIREST ci-annexé,
  
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C131-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C132**

**RETRAIT DE L'ACTIF ET VENTE DES VEHICULES MIS A DISPOSITION AU GME CAR EST**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C132-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



Président  
Patrice SELLY

**RETRAIT DE L'ACTIF ET VENTE DES VEHICULES MIS A DISPOSITION  
AU GME CAR EST**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi « Notre ») ;

**Vu** la convention de mise à disposition de véhicules entre la CIREST et le GME CAR EST du 29 février 2016 et ses avenants dans le cadre de la délégation de service public de transport urbain ;

**Considérant**, l'état non roulant de certains véhicules mis à disposition au GME CAR EST et de l'échéance de de la délégation de service publique au 31/01/2022, il est proposé de les retirer de l'actif de la CIREST en procédant à leurs ventes aux enchères sur la base des informations suivantes :

Nbr	MARQUE	TYPE	Capacité	IMMAT.	1 <sup>ère</sup> Date de MEC	AFFECTATION	Km	VNC
1	IVECO	DAILY	22 places	CV 790 VJ	14/06/2013	STOI	En panne	36 000.00€
2	IVECO	DAILY	22 places	CV 933 VJ	14/06/2013	SEM ESTIVAL	En panne	36 000.00€
3	IVECO	DAILY	22 places	CW 291 KV	01/07/2013	SEM ESTIVAL	En panne	36 000.00€
4	IVECO	DAILY	22 places	CW 298 KV	01/07/2013	SEM ESTIVAL	En panne	36 000.00€
5	IVECO	DAILY	22 places	DA 098 ZD	02/12/2013	TRANSALAZ E	206 347 km	36 000.00€
6	IVECO	DAILY	22 places	DK 950 RG	03/10/2014	SARL STOI	228 300 km	0.00€
7	MERCEDES	CITARO	87 places	BA 594 XV	01/01/2010	STOI	En panne	25 529.95€
8	MERCEDES	Sprinter	23 places	AY 478 MS	17/08/2010	SASU ORIZONS	En panne	0.00€
9	MERCEDES	Sprinter	23 places	AY 479 MS	17/08/2010	STOI	En panne	0.00€
10	MERCEDES	Sprinter	23 places	AY 480 MS	17/08/2010	STOI	En panne	0.00€
11	IVECO	DAILY	22 places	DK 049 RH	03/10/2014	SASU ORIZONS	208 328 km	0.00€
12	IVECO	DAILY	22 places	DK 850 RG	03/10/2014	STOI	En panne	0.00€
13	IVECO	DAILY	22 places	CV 678 VJ	14/06/2013	TRANSALAZ E	143 253 km	0.00€

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C132-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Considérant** que le retrait à l'actif de ces véhicules est effectué dans un cadre de renouvellement du parc :

- par des véhicules de plus grandes capacité en ce qui concerne les véhicules actuels de 22 places afin de pallier les manques de places à certains arrêts du réseau de transport urbain d'une part ;
- et, d'autre part, pour la sécurité et le confort des usagers du réseau Estival.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 27 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à la majorité,***

- Valide le retrait des véhicules sus mentionnés du parc automobile de la CIREST,
- Approuve les modalités de la vente aux enchères publiques sur internet en ligne ou le cas échéant sous l'office d'un huissier de justice,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C132-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C133**

**CONVENTIONNEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DU FORAGE DEPARTEMENTAL  
« PANIANDY » SUR LA COMMUNE DE BRAS PANON**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C133-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Président  
Patrice SELLY

**CONVENTIONNEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DU FORAGE  
DEPARTEMENTAL « PANIANDY » SUR LA COMMUNE DE BRAS PANON**

---

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
**Vu** la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes  
**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est  
**Vu** la délibération n°2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de compétences obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences

**Considérant** l'épisode exceptionnel de sécheresse de 2020 et les difficultés associées d'alimentation en eau connues sur les communes de la CIREST,

**Considérant** la nécessité de prospecter pour de nouvelles ressources en eau sur le périmètre de la CIREST et notamment à proximité des communes de Saint André et Bras Panon,

Le Président rappelle que la CIREST est compétente sur les thématiques de l'Eau et de l'Assainissement depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2020 et que lors de cette année 2020, les communes du périmètre de l'intercommunalité ont été fortement impactées (Saint André, Bras Panon, Salazie et la Plaine des Palmistes) par la sécheresse et le manque de ressources en eau disponibles.

Cette situation doit nécessairement évoluer afin de permettre une sécurisation de l'alimentation en eau des usagers sur l'ensemble des communes de la CIREST. A cet effet, la CIREST en partenariat avec les acteurs du territoire (Services de la DEAL, Agence Régionale de Santé, Conseil départemental, Bureau de Recherches Géologiques Minières,...) a démarré un examen dès la fin d'année 2020 des ressources potentielles en eau au sein de son périmètre.

Le Forage Départemental de Paniandy (réalisé en 1991 dans le cadre du programme de reconnaissance et anciennement utilisé comme piézomètre) a été identifié comme une ressource potentielle à proximité des communes de Bras Panon et Saint André. Des prestations d'investigation sont à engager par la CIREST afin de faire un état des lieux de celui-ci et pouvoir envisager selon les résultats obtenus une remise en état ou une mise en exploitation de ce forage.

Afin de mener les investigations nécessaires, il est indispensable de conventionner avec le propriétaire de l'ouvrage, le Conseil départemental afin de définir les modalités d'intervention de la CIREST et de son prestataire.

Le projet de convention envisagé entre la CIREST et le Conseil Départemental est ainsi annexé au présent rapport.

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 30 juin 2021 a émis un **avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C133-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- Autorise le Président ou son représentant à signer une convention de mise à disposition du Forage Départemental « Paniandy » sur la Commune de Bras Panon avec le Conseil Départemental,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à son exécution.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C133-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C134**

**CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTAGES RELATIVE A L'APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA CIREST DANS LE CADRE DE SA COMPETENCE GEMAPI ET CYCLE DE L'EAU AVEC LE BRGM (2021-2022)**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmie COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C134-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021	 <b>Le Président</b>  <b>Patrice SELLY</b>
--	--

**CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTAGES RELATIVE A  
L'APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA CIREST DANS LE CADRE DE  
SA COMPETENCE GEMAPI ET CYCLE DE L'EAU AVEC LE BRGM (2021-2022)**

---

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

**Vu** l'article L 211-7 du Code de l'environnement, relatif à la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;

**Vu** le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 modifié relatif à l'organisation administrative et financière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ;

**Vu** le décret n°67-1202 du 22 décembre 1967 portant regroupement du service de la carte géologique et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;

**Vu** la délibération n° 2017-C156 du conseil communautaire du 30 novembre 2017 relative à la prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI) » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer la nouvelle compétence GEMAPI ;

**Vu** l'obligation d'exercer la compétence relative gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) définie au L. 211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** le Contrat d'objectifs et de performance Etat-BRGM 2018-2022 ;

**Vu** les orientations de service public du BRGM pour l'année 2021, adoptées par le « Comité National d'Orientations du Service public » le 19 mai 2020 et approuvées par le Conseil d'Administration du 25 juin 2020.

**Considérant** la nécessité de disposer d'un appui technique et scientifique dans le cadre de la compétence GEMAPI et du cycle de l'eau de la CIREST,

**Considérant** la mission d'appui offerte au BRGM dans le cadre de ces missions auprès des politiques publiques dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier des domaines liés à la connaissance du fonctionnement des cours d'eau, de la submersion marine, de l'érosion du trait de côte et de manière générale du grand cycle de l'eau et des risques naturels;

Le Président rappelle que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier des domaines liés à la connaissance du fonctionnement des cours d'eau, de la submersion marine, de l'érosion du trait de côte et de manière générale du grand cycle de l'eau et des risques naturels ;

Le BRGM est Institut Carnot ; dans ce cadre, il mène des actions de recherche partenariale avec des filières industrielles et des entreprises de toutes tailles. Il propose des solutions novatrices pour la gestion des sols et du sous-sol, des matières premières, des ressources en eau, de la prévention des risques naturels et environnementaux. Ces actions concernent globalement trois principaux marchés : Énergie & Ressources minérales ; Eau et Environnement ; Infrastructures et Aménagement.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C134-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

La CIREST est quant à elle compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle est compétente en matière d'Eau et d'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Cette nouvelle compétence couvre les champs d'interventions, tels que définis à l'article L211-7 du Code de L'Environnement comme suit :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

La prérogative de gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine s'ajoute au panel de compétences de la collectivité à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les missions spécifiques de la CIREST relatives à ces compétences sont notamment les suivantes :

- L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des cours d'eau et ravines notamment la perméabilité et l'érodabilité des berges ;
- La mise en œuvre des plans d'actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de Saint-Benoit et de Saint-André/Sainte Suzanne;
- La gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques notamment dans le cadre de leur vérification technique ;
- L'élaboration des études de danger et la définition de ses systèmes d'endiguement ;
- La participation/consultation des projets de Plan de Prévention des Risques majeurs prévisibles (PPR) de l'arrondissement ;

Afin d'accompagner la CIREST dans l'atteinte de ses objectifs et de ses missions, le BRGM est en capacité d'apporter son expertise technique et scientifique exclusivement sur les sujets qui relèvent de sa compétence, à savoir la géologie, la géotechnique, la géophysique, l'hydrogéologie et leurs applications aux thématiques de la GEMAPI, à savoir:

- Les risques littoraux :
  - Prévention des risques de submersion marine,
  - Prévention des risques d'érosion du trait de côte, (:suivis de zones littorales)
  - Recommandations pour un meilleur accompagnement de la dynamique côtière et limiter les impacts sur les enjeux exposer (stratégies locales de gestion de la bande côtière, ouvrages et dispositions de défense contre la mer, gestions des sédiments de dragage des embouchures, ou des ports).
- Les risques gravitaires :
  - La caractérisation des aléas mouvements de terrain au niveau des berges et versants dominant les cours d'eau.
  - L'étude hydrogéomorphologique de cours d'eau.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C134-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

- La formulation de recommandations visant à apporter des premiers éléments en matière de sécurisation. Le cas échéant, celles auront pour vocation à être complétées/précisées dans le cadre d'études complémentaires spécifiques.
- L'hydrogéologie

En complément, le BRGM est également en capacité d'accompagner la collectivité via :

- l'apport d'avis techniques sur des études ou des cahiers de charges ;
- la participation à des réunions de travail à la demande de la CIREST ;
- l'animation de journées de sensibilisation ou de formation sur des sujets relatifs à ces domaines de compétence et liés à la compétence GEMAPI de la CIREST.

Dans l'objectif de bénéficier d'un appui technique et scientifique concernant la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, les ressources en eau, la gestion des sols et sous-sols, et permettre cette expertise du BRGM auprès de la CIREST, la mise en place d'une convention de Recherche et Développement partagées relative à l'appui technique et scientifique de la CIREST s'avère nécessaire.

#### Montant de la convention

Le montant du programme pour l'année 2021 est fixé à 20 000 € HT avec une répartition financière définie comme suit :

- Pour le BRGM, 10 % du montant HT soit 2 000 € HT
- Pour la CIREST 90% du montant HT soit 18 000 € HT

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 30 juin 2021 a émis un **avis favorable**.

#### ***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Autorise le Président ou son représentant à signer une convention de recherche et développement relative à l'appui technique et scientifique avec le BRGM dans le cadre de sa compétence GEMAPI et cycle de l'eau,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à son exécution.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C134-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C135**

**CONVENTION DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS RELATIVE À L'APPUI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE À LA CIREST DANS LE CADRE DE L'ETUDE GLOBALE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU MÂT**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte**

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-2021,0903-2021-C135-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021</p>	<p><b>Le Président</b>  <b>Patrice SELLY</b></p>
---	---

**CONVENTION DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS RELATIVE À  
L'APPUI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE À LA CIREST DANS LE CADRE DE  
L'ETUDE GLOBALE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU MÂT**

---

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

**Vu** le titre IX de la loi 2013-431 du 28 mai 2013 portant création du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

**Vu** l'article L 211-7 du Code de l'environnement, relatif à la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;

**Vu** le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 modifié relatif à l'organisation administrative et financière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),

**Vu** le décret n°67-1202 du 22 décembre 1967 portant regroupement du service de la carte géologique et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;

**Vu** le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au CEREMA ;

**Vu** la délibération n° 2017-C156 du conseil communautaire du 30 novembre 2017 relative à la prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI) » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer la nouvelle compétence GEMAPI ;

**Vu** l'obligation d'exercer la compétence relative gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) définie au L. 211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** le Contrat d'objectifs et de performance Etat-BRGM 2018-2022 ;

**Vu** les orientations de service public du BRGM pour l'année 2021, adoptées par le « Comité National d'Orientations du Service public » le 19 mai 2020 et approuvées par le Conseil d'Administration du 25 juin 2020 ;

**Vu** le programme d'activité pour l'année 2021 du CEREMA approuvé par le Conseil d'Administration du 03 décembre 2020 ;

**Vu** le projet stratégique 2021-2023 du CEREMA approuvé par le Conseil d'Administration du 15 avril 2021.

**Considérant** la nécessité de disposer d'un appui technique et scientifique dans le cadre de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât,

Le Président rappelle qu'en décembre 2016, la CIREST s'est engagée avec les services de l'Etat dans une démarche partenariale de gestion concertée du bassin versant (BV) de la Rivière du Mât en amont de la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. La Rivière du Mât est en effet une des rivières qui présente des enjeux à la fois biologiques et socio-économiques les plus importants à l'échelle de l'île :

- Premier BV pilote pour la régularisation des pêcheries de bichiques ;
- Stocks de poissons très élevés pour plusieurs espèces ;
- Enjeux de continuité écologique majeurs (barrage de Bengalis en particulier) ;

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C135-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Et des facteurs de perturbation de son cours par :

- La réduction du débit disponible dans le cours naturel à la mise en service des prises d'eau ILO situées sur l'amont du BV qui pourrait entraîner une diminution des surfaces habitables du cours d'eau ;
- Des mouvements de terrain et glissements de grande ampleur dans le cirque de Salazie (Grand Ilet, Mare à Poule d'eau,...) ;
- Des inondations et des érosions de berges importantes, en particulier sur les 10 derniers kilomètres à l'aval.

La qualité globalement dégradée des cours d'eau de ce BV, leur artificialisation par secteur, et l'absence d'intégration paysagère qui en résulte, traduisent de réels enjeux de restauration et préservation des milieux aquatiques, ainsi que de revalorisation paysagère. Si des actions ponctuelles de préservation et de renaturation sont portées par différents acteurs, une action globale et intégrée reste nécessaire à l'échelle du BV.

La CIREST va donc engager une étude de diagnostic et d'orientation de gestion sur le BV de la Rivière du Mât, qui permettra de mettre en œuvre une gestion adaptée à l'échelle du BV et de répondre aux problématiques de :

- Dégradation des milieux aquatiques ;
- Dévalorisation paysagère et sociale de l'eau ;
- Sensibilité au risque inondation et érosion des berges.

La méthodologie qui sera suivie pour mener à bien ce travail comprendra dans un premier temps un état des lieux et une analyse du réseau hydrographique de ce BV sur la base d'un diagnostic multicritère poussé. Il sera procédé à travers cette phase à une compilation des études, d'actions récentes et en cours touchant au périmètre d'étude. Enfin, il sera proposé un programme quinquennal chiffré dans lequel les résultats attendus seront détaillés ainsi que les modalités de suivi à court et moyen terme.

Cette **étude innovante** sur le territoire se veut être un projet pilote pour la CIREST dont l'objectif est d'établir **un diagnostic exhaustif** du BV de la Rivière du Mât en **prenant en compte les usages et enjeux présents sur le territoire**.

Cette étude aboutira à une proposition de programmes pluriannuels de gestion du bassin de la Rivière du Mât et de ses affluents.

L'étude doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique, hydrologique et morphodynamique des réseaux hydrographiques et définir une politique globale de gestion, conformément aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

A partir de l'analyse du fonctionnement hydrologique, hydraulique et morphodynamique du réseau hydrographique, des problématiques et des enjeux identifiés, l'étude devra permettre d'établir un programme de gestion intégrée à l'échelle du BV concerné sur une durée de 5 ans, en tenant compte d'un suivi et d'évaluations qui permettront de faire le bilan des 5 années de ce programme.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C135-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Le Président rappelle que :

- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier des domaines liés à la connaissance du fonctionnement des cours d'eau, de la submersion marine, de l'érosion du trait de côte et de manière générale du grand cycle de l'eau et des risques naturels ;
- le CEREMA est un établissement public de l'État à caractère administratif qui développe et capitalise l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il mène des actions de recherche partenariale, développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes dans ses champs d'activité. Le Cerema est un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'égalité des territoires et de développement durable, notamment dans les domaines de l'environnement, des transports et de leurs infrastructures, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime, de l'urbanisme, de la construction, de l'habitat et du logement, de l'énergie et du climat. Le Cerema est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés du développement durable, de l'urbanisme et des transports ;

Dans ce cadre, de manière à bénéficier d'une expertise transverse et intégrée, la CIREST a sollicité le BRGM et le CEREMA pour apporter leurs expertises respectives sur les études réalisées par le prestataire retenu en charge de l'étude globale du BV de la Rivière du Mât, tout en faisant bénéficier aux deux établissements publics d'un terrain d'analyse unique permettant d'appréhender des verrous scientifiques existants et d'alimenter la définition de programmes de recherche complémentaire permettant de lever ces verrous.

L'approche retenue pour ce projet est originale. Ce type d'étude sectorielle n'a jamais été entrepris à cette échelle à la Réunion. En effet, l'approche transdisciplinaire proposée est novatrice et présente un verrou scientifique constitué par la compréhension transverse des fonctionnements hydrologique et hydrogéologique, de l'état des milieux naturels, de l'aménagement et de l'occupation des espaces et de la gouvernance de l'eau.

La problématique nécessite une approche novatrice dans l'appui scientifique qui sera réalisé, avec des outils et des méthodologies adaptés, qui appellent, pour répondre aux enjeux, des efforts en termes de R&D. L'expertise du BRGM et du CEREMA devront contribuer au développement d'approches analytiques et méthodologiques nouvelles, spécifiques à la connaissance et à la compréhension intégrée du fonctionnement global de grands bassins versant en contexte tropical, dont ils pourront tirer une valorisation propre et un retour d'expérience leur permettant de nourrir scientifiquement les actions dont ils sont eux même maître d'ouvrage, l'expertise déployée dans ce cadre leur permettant de les réaliser en priorité ou plus rapidement.

Ainsi, l'étude proposée et l'expertise qui sera apportée à la CIREST relèvent de la recherche appliquée, le programme étant composé de plusieurs tâches innovantes, nouvelles et impliquant le retour d'expérience de développements méthodologiques, dans un but d'application au territoire en fournissant des connaissances nouvelles à la CIREST, au BRGM

Accuse de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C135-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

et au CEREMA pour ce type d'étude sectorielle, et notamment vis-à-vis de la problématique de quantification du transport solide et des ressources en eau en prenant en compte les usages et enjeux présents sur le territoire en contexte de changement climatique.

Les actions engagées dans le cadre de ce partenariat auront pour effet de consolider les bases scientifiques de l'action de la CIREST tant par leurs apports directs que par le confortement des compétences de ses équipes. Ces actions, ne sauraient pour autant être assimilées ou se substituer à ce que peuvent apporter des prestataires de services tels que les bureaux d'études que la CIREST pourra être amené à consulter par ailleurs.

#### Montant de la convention

Le montant du programme pour la totalité de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât est fixé à 64 500 € HT avec une répartition financière définie comme suit :

- Pour le BRGM, 10 % du montant HT soit 6 450 € HT
- Pour le CEREMA, 10 % du montant HT soit 6 450 € HT
- Pour la CIREST, 80% du montant HT soit 51 600 € HT

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau » qui s'est réunie le 30 juin 2021 a émis un **avis favorable**.

#### ***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Autorise le Président ou son représentant à signer une convention de recherche et développement relative à l'appui technique et scientifique avec le BRGM dans le cadre de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à son exécution.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C135-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C136**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
ACQUISITION DE MODULAIRES**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C136-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



**Le Président**  
*(Signature)*  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES – ACQUISITION DE MODULAIRES**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'acquisition de modulaires au titre du FIIS 2017-2020 et 2018-2021, pour un montant de 22 500,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de La Plaine des Palmistes souhaite installer six (6) modulaires sur son marché forain. Le succès de ce marché repose avant tout sur la présence d'agriculteurs historiques.

Aussi, la municipalité souhaite acquérir ces équipements afin d'élargir cette offre à des professionnels de l'agro-alimentaire ainsi qu'aux produits destinés aux touristes.

De plus, la commune souhaite installer un modulaire sur le site de la « Pyramide », représentant leur première vitrine touristique, situé à l'entrée du Village. Sa récente réhabilitation et l'installation de ce modulaire à des fins commerciales viendront dynamiser ce secteur qui connaît un engouement certain par le public.

Cette opération de diversification à caractère économique et touristique permettra d'impulser des zones jusqu'à maintenant sous dotées en la matière.

Enfin, la municipalité souhaite acquérir un dernier modulaire pour l'école Claire HENOU. Cet investissement visera à améliorer les conditions de travail et la santé des agents de nettoyage en leur attribuant un local dédié.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Août 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Novembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 45 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C136-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition de modulaires	45 000,00 €	CIREST FIIS	22 500,00 €	50 %
		Commune	22 500,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	3 825,00 €	TVA (commune)	3 825,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>48 825,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>48 825,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 22 500,00 € au titre du FIIS 2017-2020 et 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériels et études ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'acquisition de modulaires au titre du FIIS 2017-2020 et 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C136-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C137**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
ACQUISITION DE TENTES POUR LE MARCHÉ FORAIN**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C137-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



**Le Président**  
*(Signature)*  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – ACQUISITION DE TENTES POUR LE MARCHÉ FORAIN**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'acquisition de tentes pour le marché forain au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 22 063,50 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Le succès du marché forain de La Plaine des Palmistes repose sur la présence d'agriculteurs historiques.

Aussi, la municipalité souhaite acquérir des tentes pour élargir cette offre à des professionnels de l'agro-alimentaire ainsi qu'aux produits destinés aux touristes ayant une activité non-sédentaire/ambulante.

Conscient de l'intérêt de la présence du marché pour impulser l'animation communale, cet investissement profitera aux administrés mais attirera également plus de visiteurs locaux et de touristes.

L'objectif de cette opération est donc de diversifier l'offre et ainsi participer pleinement à la promotion des filières de production et de transformation sur le bassin Est.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Août 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Novembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 44 127,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition de tentes pour le marché forain	44 127,00 €	CIREST FIIS	22 063,50 €	50 %
		Commune	22 063,50 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>44 127,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>44 127,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	3 750,80 €	TVA (commune)	3 750,80 €	
<b>Total TTC</b>	<b>47 877,80 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>47 877,80 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C137-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 22 063,50 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'acquisition de tentes pour le marché forain au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C137-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C138**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION DYNAMIQUE**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C138-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



Le Président  
*Patrice SELLY*

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – ACQUISITION D’UN PANNEAU D’INFORMATION DYNAMIQUE**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'acquisition d'un panneau d'information dynamique au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 14 700,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Les dégradations imputables à la vétusté de l'actuel panneau d'affichage de messages textuels de la commune de La Plaine des Palmistes obligent la municipalité à le remplacer.

Ainsi, la commune souhaite acquérir un écran outdoor, doté de leds « nouvelle génération », plus respectueux de l'environnement.

Le nouveau dispositif d'affichage dynamique diffusera des informations générales sur la vie du territoire : animations, programmation culturelle, principaux évènements, informations institutionnelles.

Cet outil permettra d'interagir avec les administrés et les touristes en leur fournissant des informations en temps réel sur un support attrayant.

L'installation est prévue sur l'axe principal de la commune et permettra également des échanges d'informations via les réseaux sociaux par une simple photo de l'écran. Cette communication aura donc une portée et une diffusion bien au-delà de son périmètre d'installation.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Septembre 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Octobre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 29 400,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C138-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition d'un panneau d'information dynamique	29 400,00 €	CIREST FIIS	14 700,00 €	50 %
		Commune	14 700,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>29 400,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>29 400,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 499,00 €	TVA (commune)	2 499,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>31 899,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>31 899,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 14 700,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'acquisition d'un panneau d'information dynamique au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C138-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021

**AFFAIRE 2021-C139**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – AMENAGEMENT D'UN LOCAL AMAPEI**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C139-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – AMENAGEMENT D'UN LOCAL AMAPEI**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement d'un local « AMAPEi » (Association pour le Maintien de l'Agriculture Péi) au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 25 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Les objectifs d'une AMAPEi sont de maintenir l'agriculture « Péi » et de favoriser le lien entre le producteur et le consommateur.

Aussi, l'intérêt principal de ce local sera de proposer de la vente directe en circuit court du producteur de fruits et légumes frais au consommateur.

Sous l'égide d'une AMAPEi, des producteurs adhérents commercialisent leurs productions auprès de consommateurs, également adhérents, pour un panier hebdomadaire compris entre 15 et 20 euros.

Cette démarche vise notamment à impulser des dynamiques de cohésion sociale sur le territoire et permettra de sécuriser les ressources des agriculteurs.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Septembre 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Novembre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Décembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 50 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Aménagement d'un local AMAPEi	50 000,00 €	CIREST FIIS	25 000,00 €	50 %
		Commune	25 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	4 250,00 €	TVA (commune)	4 250,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>54 250,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>54 250,00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C139-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 25 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'aménagement d'un local AMAPEi au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C139-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C140**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – AMENAGEMENT D'UN LOCAL ECONOMIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION EPHEMERE**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C140-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – AMENAGEMENT D’UN LOCAL ECONOMIQUE POUR LA MISE A DISPOSITION EPHEMERE**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement d'un local économique pour la mise à disposition éphémère au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 35 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Tiré du concept « Pop up store », l'objectif de ce projet est de permettre à des commerces itinérants de souscrire un bail précaire, de un jour à un mois, dans une maison, propriété de la commune, au Cœur de ville, dans l'ancien local de la Police Municipale.

Cette installation répondra aux demandes fréquentes de locaux ou de professionnels extérieurs pour des courtes durées, au-delà des espaces publics occupés dans le cadre des marchés forains.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement, de l'animation et de la promotion du territoire en matière de commerces itinérants et permettra ainsi d'élargir les services proposés.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Août 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Novembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 70 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Aménagement d'un local pour la mise à disposition éphémère	70 000,00 €	CIREST FIIS	35 000,00 €	50 %
		Commune	35 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	5 950,00 €	TVA (commune)	5 950,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C140-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 35 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'aménagement d'un local économique pour la mise à disposition éphémère au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C140-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C141**

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS - AMENAGEMENT DE LOCAUX MODULAIRES POUR  
LES ECOLES ET LES SERVICES MUNICIPAUX – COMMUNE DE SAINT-BENOIT FIIS 2018-2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C141-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



Le Président  
**Patrice SELLY**

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS  
AMENAGEMENT DE LOCAUX MODULAIRES POUR LES ECOLES ET LES  
SERVICES MUNICIPAUX – COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
FIIS 2018-2021**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En date du 24 juin 2021, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour annuler la subvention du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS), d'un montant de 256 906,00 €, relative à l'opération « Aménagement de locaux modulaires pour les écoles et les services municipaux » attribuée par délibération du Conseil communautaire de la CIREST du 02 octobre 2020 (convention non signée).

Compte-tenu de cette annulation, il reste à la commune de Saint-Benoît un solde de 726 216,00 € à solliciter sur le FIIS 2018-2021, réparti de la manière suivante :

- Enveloppe 1 – Libre affectation : 267 571,50 €,
- Enveloppe 2 – Activités économiques et touristiques : 458 644,50 €.

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Abroge la délibération n°2020-C090 y afférente.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLA



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C141-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C142**

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS**

**REHABILITATION SALLE MEMOIRE DE JOURS DE FEU (ANCIENNE GENDARMERIE) –  
COMMUNE DE SAINTE-ROSE - FIIS 2018-2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C142-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



**Le Président**  
*Patrice SELLY*

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS  
REHABILITATION SALLE MEMOIRE DE JOURS DE FEU (ANCIENNE  
GENDARMERIE) – COMMUNE DE SAINTE-ROSE  
FIIS 2018-2021**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par convention N°2018-2021 FIIS STR 04 du 15 février 2019, la CIREST a attribué à la commune de Sainte-Rose une subvention de 8 221,00 € au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2018-2021 pour la réhabilitation de la salle Mémoire de jours de feu (Ancienne gendarmerie).

En date du 25 juin 2021, la commune de Sainte-Rose a sollicité la CIREST pour une annulation de la subvention et une réaffectation des 8 221,00 € de ladite convention sur l'opération « Construction d'un nouveau gymnase à Sainte-Rose ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Abroge la délibération n°2018-C156 y afférente.
- Adopte les termes de l'avenant n°2 ci-annexé,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C142-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C143**

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS**

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DES RUES GARDENIAS ET HELIOTROPES – COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES - FIIS 2018-2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRÉSENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C143-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



**Le Président**  
Patrice SELLY

**ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS  
TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DES RUES GARDENIAS ET  
HELIOTROPES – COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES  
FIIS 2018-2021**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La compétence « Eau et assainissement » a été transférée à la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En date du 03 juin 2021, la direction « Eau Assainissement GEMAPI » de la CIREST a demandé l'annulation de la subvention du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS), d'un montant de 1 440,00 €, relative à l'opération « Travaux de renforcement AEP des rues Gardénias et Héliotropes » de la commune de La Plaine des Palmistes.

Compte-tenu de cette annulation, il reste à la commune de La Plaine des Palmistes un solde de 167 127,37 € à solliciter, réparti de la manière suivante :

- FIIS 2017-2020 : 3 273,02 €,
- FIIS 2018-2021 :
  - o Enveloppe 1 – Libre affectation : 44 563,50 €,
  - o Enveloppe 2 – Activités économiques et touristiques : 119 290,85 €.

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Abroge la délibération n°2020-C113 y afférente,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C143-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C144**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE – AVENANT N°03**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C144-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – RENOUELEMENT DU PARC AUTOMOBILE – AVENANT N°03**

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 16 juillet 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST afin de modifier l'objet de la convention N°2018-FIIS PDP 04 du 10 septembre 2018 concernant l'opération « Renouvellement du parc automobile », bénéficiant d'une subvention de 112 663,00 € au titre du FIIS 2017-2020.

Dans le cadre de cette opération, sept (7) véhicules devaient être renouvelés par la commune dont au moins un véhicule à faible émission.

Cependant, au vu des besoins et afin de respecter l'enveloppe de la subvention allouée, la municipalité a fait l'acquisition de neuf (9) véhicules au lieu des sept (7) initialement prévus.

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Valide la modification de l'objet de la convention N°2018-FIIS PDP 04 du 10 septembre 2018 d'attribution du FIIS à la commune de La Plaine des Palmistes pour le renouvellement du parc automobile,
- Adopte les termes de l'avenant n°03 ci annexé,
- Autorise le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C144-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C145**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
CREATION D'UNE MAISON SPORT-SANTE**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>37</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>44</b>

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C145-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
*(Signature)*  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES – CREATION D'UNE MAISON SPORT-SANTE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de création d'une maison sport-santé au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 7 500,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Le but d'une maison sport-santé (MSS) est d'accueillir et d'orienter des personnes souhaitant reprendre, pratiquer ou développer une activité physique quel que soit l'âge.

Les missions de la maison sport-santé sont donc :

- D'informer le public sur les offres de pratiques existantes sur la commune ;
- De sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique ;
- De permettre un suivi personnalisé afin de définir un programme sport-santé ;
- D'assurer l'accompagnement des personnes suite à une prescription médicale.

Cette opération consistera en l'acquisition d'équipements adaptés pour favoriser la pratique sportive.

La maison « sport-santé » de l'Est de La Réunion aura des objectifs et des missions incontournables et d'autres optionnels.

Les objectifs « primaires » de ce projet seront de :

- Proposer un accueil et un suivi personnalisé pour une pratique d'activités physiques afin d'amener tous les publics à une pratique régulière, autonome ou en association ;
- Evaluer tout usager par l'Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA), qu'il soit orienté par un médecin traitant ou un spécialiste suivant une prescription médicale, ou tout simplement pour faire un bilan sur ses capacités physiques ;
- Proposer de l'activité physique adaptée et encadrée par un EAPA.

Les objectifs « secondaires » seront de :

- Développer un réseau de partenaires dans le champ médical, social et sportif ;
- Créer un partenariat avec les autres maisons de santé ;
- Mettre en place un programme d'actions événementielles.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population sur le territoire de la commune.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Septembre 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Novembre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Décembre 2021

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C145-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 15 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Création d'une maison sport-santé	15 000,00 €	CIREST FIIS	7 500,00 €	50 %
		Commune	7 500,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	1 275,00 €	TVA (commune)	1 275,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>16 275,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>16 275,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 7 500,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour la création d'une maison sport-santé au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C145-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C146**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
RENOVATION D'UN LOGEMENT POUR PERSONNES ISOLEES**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C146-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021



Le Président

Patrice SELLY

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES – RENOVATION D'UN LOGEMENT POUR PERSONNES ISOLEES**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de rénovation d'un logement pour personnes isolées au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 10 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Au travers de son centre communal d'action sociale, la commune de La Plaine des Palmistes loue des logements à des personnes adultes isolées.

Ces habitations de type T2 sont adaptées pour répondre aux spécificités sociales des résidents et aux profils demandant un accompagnement important.

La municipalité ambitionne de rénover progressivement l'ensemble des logements d'ici 2026, à raison d'un par an.

Cette action permettra de loger des personnes dans des conditions décentes en termes de confort thermique et d'hygiène.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Août 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Novembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 20 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Rénovation d'un logement pour personnes isolées	20 000,00 €	CIREST FIIS	10 000,00 €	50 %
		Commune	10 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	1 700,00 €	TVA (commune)	1 700,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>21 700,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>21 700,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 10 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C146-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour la rénovation d'un logement pour personnes isolées au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST  
Patrice SELLY**



*(Handwritten signature of Patrice SELLY over the seal)*

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C146-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021**

**AFFAIRE 2021-C147**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
SIGNALETIQUE INTERNE ET EXTERNE DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois septembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil au siège de la CIREST à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26 août 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	7	4	44

**ÉTAIENT PRESENTS : (37)**

Monsieur Patrice SELLY,  
Monsieur Michel VERGOZ,  
Monsieur Joé BEDIER,  
Monsieur Jeannick ATCHAPA,  
Monsieur Johnny PAYET,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN,  
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,  
Monsieur Georges PARVEDY,  
Monsieur Patrice BOULEVART,  
Madame Sidoleine PAPAYA,  
Madame Elodie PRAUD,  
Madame Sonia ALBUFFY,  
Madame Anne CANAGUY,  
Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,  
Monsieur Laurent PAPAYA,  
Monsieur Jean Yannick RAMIN,  
Madame Alexa SOUPOU,  
Madame Catherine Anne PAYET,

Madame Primilla CEVAMY,  
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,  
Monsieur Jean-Claude FENELON,  
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Madame Marie-Lise CHANE-TO,  
Monsieur Augustin CAZAL,  
Monsieur Bruno ROBERT,  
Madame Sylvie PAYET,  
Madame Odile DAMOUR,  
Monsieur Jean-Louis VITAL,  
Madame Marie-Valentine SERRANO,  
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,  
Monsieur Patrick DALLEAU,  
Madame Sabrina RAMIN,  
Monsieur Axel BOUCHER,  
Madame Cindy SOUCANE,  
Monsieur Ludovic ALAMELOU,  
Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS : (4)** Madame Marie Michèle MARIAYE, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (7)** Monsieur Stéphane FOUASSIN à Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA à Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Jimmye COUPOU à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Gilles NAZE à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Laurent RAMASSAMY à Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Primilla CEVAMY et Monsieur Jean-Louis VITAL ont pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C122. Monsieur Bruno ROBERT a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C125. Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a pris part aux votes à partir de l'affaire 2021-C131.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**Que la condition de quorum a été atteinte.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C147-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021

**Le Président**  
**SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES – SIGNALÉTIQUE INTERNE ET EXTERNE DES BATIMENTS ET  
EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par courrier en date du 30 juin 2021, la commune de La Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'installation de la signalétique interne et externe des bâtiments et équipements communaux au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 12 500,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Dans le cadre de la mise en place d'une charte graphique communale, en cohérence avec la charte graphique du Plan d'Interprétation de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de La Plaine des Palmistes, la commune souhaite procéder à la mise en place d'une signalétique interne et externe d'ensemble sur ses bâtiments et équipements communaux.

L'objectif de cette opération est d'améliorer l'accessibilité visuelle des différents services et de faciliter le repérage par les usagers et les partenaires au sein des lieux et endroits publics.

Il s'agira d'installer des panneaux signalétiques d'informations tels que :

- des panneaux d'identification du bâtiment ou de l'équipement,
- des panneaux d'information sur les composantes/unités de service présents dans un équipement ou un bâtiment,
- des panneaux (affichettes) d'information sur les portes de bureaux ou de salles,
- ...

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les partenaires et les touristes.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : Août 2021

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Octobre 2021

Date de mise en service de l'équipement : Novembre 2021

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 25 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210903-2021-C147-DE Date de télétransmission : 08/09/2021 Date de réception préfecture : 08/09/2021
--

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Signalétique interne et externe des bâtiments et équipements communaux	25 000,00 €	CIREST FIIS	12 500,00 €	50 %
		Commune	12 500,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 125,00 €	TVA (commune)	2 125,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>27 125,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>27 125,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 12 500,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel et études ».

**Considérant** que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 31 août 2021 a émis un **avis favorable**.

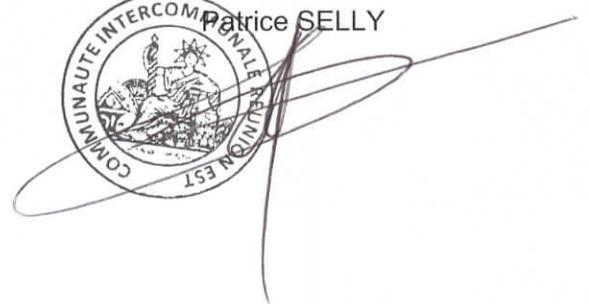
***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

- Adopte le principe de financement pour l'installation de la signalétique interne et externe des bâtiments et équipements communaux au titre du FIIS 2018-2021,
- Adopte les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 03 septembre 2021

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CIREST**

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20210903-2021-C147-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021